

CHAUFFAGE: UNE EMBELLIE

Photo: François TEFNIN



Ce 7 décembre, le gouvernement fédéral, les communautés et les régions se sont mis d'accord sur l'aide à apporter aux collectivités - dont les écoles - pour supporter la facture chauffage de cet hiver. La demande initiale du SeGEC d'octroyer aux établissements 10 € par élève serait rencontrée à plus ou moins 60%, soit aux alentours de 6 €. À ce jour, des décisions doivent encore être prises quant au champ d'application de ces mesures: le souci du SeGEC est qu'elles ne se limitent pas à l'enseignement obligatoire mais s'étendent aussi à l'enseignement supérieur, de promotion sociale, aux centres PMS et aux internats. D'autre part, les modalités doivent aussi être précisées: un montant par élève ou un remboursement de factures... et dans quels délais? Les semaines à venir apporteront sans doute des réponses à ces questions. Affaire à suivre donc!

INVESTIR POUR ALLÉGER LA FACTURE

Consommer moins, c'est aussi isoler mieux ou remplacer du matériel vétuste. Des primes sont ainsi accessibles aux écoles. Celles du programme d'urgence: jusqu'à 70% de subsides selon le niveau d'enseignement (informations au SIEC: 02/256.70.61 ou siec@segec.be). Mais aussi, celles de la Région wallonne, notamment par l'intermédiaire du programme UREBA (Utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments): 30% des investissements consentis (informations: energie.wallonie.be > Accueil > Aides et primes > Enseignement). Bon à savoir: ces deux sources de financement peuvent être cumulées et donc assurer une aide couvrant de 90 à 100% des investissements, selon les cas.

L'avis fait le conseil

Baudouin DUELZ assure jusqu'au 1^{er} janvier 2006 la fonction de Secrétaire général de la FESeC. Récemment, il est par ailleurs devenu président du CEF, le Conseil de l'Éducation et de la Formation¹. À cette occasion, il passe ici en revue les différents dossiers qui occupent le CEF pour le moment.

"Le CEF travaille surtout à la mise en place d'un cadre européen des qualifications. C'est un dossier à très court terme, explique B. DUELZ, car la Belgique a dû formuler un avis pour le mois de décembre, afin d'alimenter celui de la Communauté française. L'objectif est de créer une référence commune dans un certain nombre de pays d'Europe quant aux niveaux de qualification, et d'instaurer une structure plus ou moins semblable pour que toutes les certifications nationales puissent avoir un niveau identifiable par l'ensemble de ces pays. À cet égard, l'Union européenne propose 8 niveaux et souhaite savoir s'ils conviennent tels quels et s'il est possible de les raccorder aux systèmes actuels de certification ou à un futur système de qualification".

Un autre dossier très important concerne l'enseignement technique et professionnel et le redéploiement de la CCPQ². *"Il s'agit ici de préparer des «référentiels-métiers» qui seront utilisables par tous les opérateurs d'enseignement et de formation et de créer les possibilités d'un véritable apprentissage tout au long de la vie".*

En marge de cela, un groupe de travail du CEF planche sur la manière de modulariser les formations qualifiantes de l'enseignement secondaire. Le CEF travaille également à la thématique de l'orientation. *"Plusieurs pistes sont envisagées: les conseils de classe, les temps de transition ou encore, la notion d'école orientante".*

QUESTION DE MÉTHODE

Mais pourquoi le CEF décide-t-il de traiter de tel ou tel sujet? *"Il s'agit, en partie, de réponses aux questions posées par les ministres ou le gouvernement",* explique B. DUELZ. *"Mais le CEF peut aussi remettre un avis d'initiative. Ce sont alors soit des dossiers liés à l'actualité, soit abordés par l'Union européenne, soit proposés par des membres eux-mêmes".*

Le CEF s'emploie également à des travaux d'expertise ne donnant pas nécessairement lieu à des avis. *"Pour le moment, une étude devrait aboutir à la constitution d'une banque de données concernant tous les textes européens".*

Baudouin DUELZ fait enfin remarquer qu'actuellement le CEF, qui vient de fêter ses 15 ans³, est toujours le seul endroit où tous les acteurs de l'enseignement et de la formation peuvent se voir et discuter de manière prospective. *"Et ils le font dans une perspective intéressante, car il n'y a pas d'urgence".* ■

BRIGITTE GERARD

1. Le CEF est constitué de deux chambres, enseignement et formation, composées d'acteurs institutionnels. Au quotidien, six chargés de mission y travaillent. Chaque chambre a son président, et l'un des deux est le président du Conseil.

2. Commission Communautaire des Professions et Qualifications.

www.enseignement.be/prof/info/documentation/profils_menu5.asp

3. Pour le 15^e anniversaire, une journée de colloque s'est tenue le 29 novembre sur le thème "Éducation et formation tout au long de la vie. Entre responsabilité personnelle et collective".

Les formations qualifiantes au coeur des préoccupations du CEF



Photo: François TEFNIN

Ligne 1B, arrêt Crainhem



Photo: François TEFNIN

Vous le savez certainement à présent, le SeGEC a quitté la rue Guimard pour l'avenue Mounier. Outre le changement d'habitude que cela amène (la "rue Guimard" était une véritable institution, depuis des années) à la fois pour le personnel du SeGEC et pour ses "usagers" et les inconvénients liés à tout déménagement de ce type, l'option de quitter un ancien bâtiment du centre de Bruxelles pour un neuf, situé à sa périphérie, ne manque pas de susciter un certain nombre de questions. Certains d'entre vous n'ont d'ailleurs pas hésité à nous les poser. Pour ceux qui ne l'ont pas fait et pour tous les autres qui s'interrogent sur le bien-fondé d'une telle opération, nous avons tenu à rappeler brièvement les raisons de ce choix.

ÉTAT DES LIEUX

Le bâtiment de la rue Guimard (ou plus exactement, de la rue du Commerce) était devenu, au fil des ans, de plus en plus (sur)peuplé. Les bureaux, prévus à l'origine pour une personne, étaient, dans la plupart des cas, occupés par deux, voire trois. Les photocopieuses, archives et autres classeurs avaient lentement mais sûrement envahi les

couloirs. D'aménagements internes en locations extérieures - souvent à prix élevé, vous avez dit spéculation immobilière? -, de multiples solutions ont été imaginées, testées, retenues à titre provisoire ou encore abandonnées, faute de moyens financiers suffisants. À cela, on peut encore ajouter que la FCPL, le SIEC et divers services partenaires du SeGEC comme le CEDIEP, Média Animation ou INFODIDAC (parfois logés dans des conditions peu confortables) étaient dispersés aux quatre coins de Bruxelles. Tous ces éléments ont poussé la Direction générale du SeGEC à réfléchir à des solutions plus pratiques et plus intéressantes, financièrement parlant.

MIEUX ET MOINS CHER

C'est dès 2001 que le Comité des secrétaires généraux du SeGEC, après avoir renoncé à l'achat d'un bâtiment existant (aucun de ceux visités ne convenant ni à l'usage, ni aux prix envisagés), prend la décision d'en construire un nouveau à Woluwé-St-Lambert. Pourquoi à cet endroit? Tout simplement parce que le Conseil d'administration de l'UCL est d'accord de mettre un terrain à notre disposition par le biais d'un bail emphytéotique, pour la somme d'1€

symbolique. Quant au bâtiment, il sera construit en copropriété avec l'asbl *Centres de Langues de Louvain* (CLL). Les responsables du SeGEC insistent sur le fait qu'ils visent avant tout une opération de "bon père de famille". Tous les calculs ont été faits pour s'assurer de la viabilité du projet et de l'économie financière réalisée à terme par rapport à la situation existante. Chacun devrait dorénavant être installé de manière plus fonctionnelle et bénéficié de meilleures conditions de travail. C'est loin d'être négligeable! Mais les écoles sont également concernées par le choix opéré. L'installation des services du SeGEC et d'asbl partenaires dans des locaux mieux adaptés leur permettra de remplir leurs missions de manière (encore) plus efficace. Et comme tient à le préciser l'actuelle Secrétaire générale du SeGEC, **Emmanuelle HAVRENNE**, "*Le cout du nouveau bâtiment est équivalent, au m², au cout de base de référence en Communauté française pour la construction d'un bâtiment scolaire*". Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter "*Bienvenue chez nous et chez vous!*". ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE